



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES

Question écrite n° 65451

Texte de la question

M. François Rochebloine souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre de postes mis au concours pour le recrutement de professeurs de sciences économiques et sociales. En effet, alors qu'en avril 2000, cette discipline a été confortée comme discipline fondamentale dans la série ES et que les horaires ont été augmentés en première et en terminale, le nombre de postes au CAPES a diminué en 2001. Il lui demande donc d'expliquer la logique de cette démarche. Par ailleurs, il souhaiterait qu'il s'exprime sur l'éventualité d'inscrire les sciences économiques et sociales dans le tronc commun en seconde afin de sensibiliser l'ensemble des élèves aux problèmes contemporains.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à ouvrir aux concours s'appuie sur des prévisions des besoins de recrutement en nouveaux enseignants titulaires, prévisions qui prennent en compte un ensemble de facteurs : évolution de la démographie scolaire, réformes pédagogiques, départs définitifs des titulaires, résorption de l'emploi précaire. Elle doit tenir compte également de l'occupation des emplois de titulaires créés en loi de finances. En ce qui concerne l'emploi précaire, 37 000 postes ont été ouverts sur la période 2001-2005 pour les concours internes et la titularisation des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels par examen professionnel et concours réservés. S'agissant de la discipline « sciences économiques et sociales », le nombre de postes ouverts au CAPES externe s'élève à 50 pour la session 2000 et 55 pour la session 2001. Pour ces deux sessions, une liste complémentaire à hauteur de 10 a été établie. Ce niveau de recrutement doit permettre de faire face aux départs de titulaires et aux besoins nés de la réforme des lycées. En ce qui concerne l'emploi précaire, 24 professeurs contractuels ou maîtres auxiliaires en sciences économiques seront titularisés à l'issue du concours et de l'examen professionnel de la session 2001 contre 16 à la session 2000.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65451

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 septembre 2001, page 4983

Réponse publiée le : 24 septembre 2001, page 5451